

Plan d'urbanisme de Montréal

PARTIE II : CHAPITRE 20

Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est



SEPTEMBRE 2005

Objectif 8 – Encadrer la requalification des secteurs industriels désaffectés ou sous-utilisés

À Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles–Montréal-Est, la qualité et la performance des secteurs industriels varient considérablement. Quelques-uns, dont certains étaient déjà actifs durant la Seconde Guerre mondiale, nécessitent une requalification : bâtiments en mauvais état, utilisation des emprises publiques, absence d'aménagement paysager, présence d'usages contraignants et générateurs de nuisances, contamination des sols, utilisation peu intensive des terrains, entreposage, etc. De plus, de nombreux sites sont sous-utilisés. Afin d'y accueillir de nouvelles activités d'emplois, le Plan propose de requalifier les secteurs industriels suivants :

- secteur Marien, entre la 64^e Avenue et la voie ferrée du Canadien National, incluant l'ancien site d'enfouissement;
- secteur des hangars à Montréal-Est.

Action

- 8.1 Pour chacun de ces secteurs, une planification détaillée de portée locale sera réalisée. Les éléments qui feront l'objet d'une attention particulière dans le cadre de ces études sont présentés aux sections 20.4.5 et 20.4.6 et toucheront notamment :
- la gestion des usages contraignants;
 - la sous-utilisation de certains immeubles;
 - l'identification d'espaces industriels qui pourraient être convertis à d'autres fins;
 - la relocalisation de certaines entreprises nuisibles;
 - la démolition et la rénovation de bâtiments;
 - l'amélioration des aménagements extérieurs;
 - le remembrement de terrains;
 - la décontamination des sols.

Objectif 9 – Assurer la gestion des interfaces avec les milieux de vie

À plusieurs endroits sur le territoire, des usages industriels générant des nuisances visuelles, sonores ou olfactives cohabitent avec des milieux de vie. Les interfaces sensibles, existantes et appréhendées, sont illustrées sur la carte synthèse des enjeux locaux. Afin d'améliorer la cohabitation entre les secteurs industriels et les milieux de vie, le Plan propose la révision des dispositions réglementaires.

Action

- 9.1 Modifier les dispositions réglementaires relatives à :
- la détermination de distances séparatrices minimales;
 - l'interdiction de certains usages à proximité des résidences;
 - l'aménagement de zones tampons;
 - la gestion des nuisances visuelles, sonores et olfactives.



20.3.4

L'amélioration des déplacements des personnes et des marchandises

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles–Montréal-Est est desservi par un réseau routier incomplet. Les nombreuses discontinuités du réseau rendent les déplacements des personnes et des marchandises difficiles dans plusieurs secteurs et génèrent des nuisances.

Afin d'améliorer l'ensemble des déplacements, le Plan d'urbanisme identifie des aménagements et des infrastructures qui faciliteront les liens routiers dans l'arrondissement ainsi que la desserte en transport collectif et en vélo.

Objectif 10 – Améliorer les liens routiers à l'intérieur de l'arrondissement

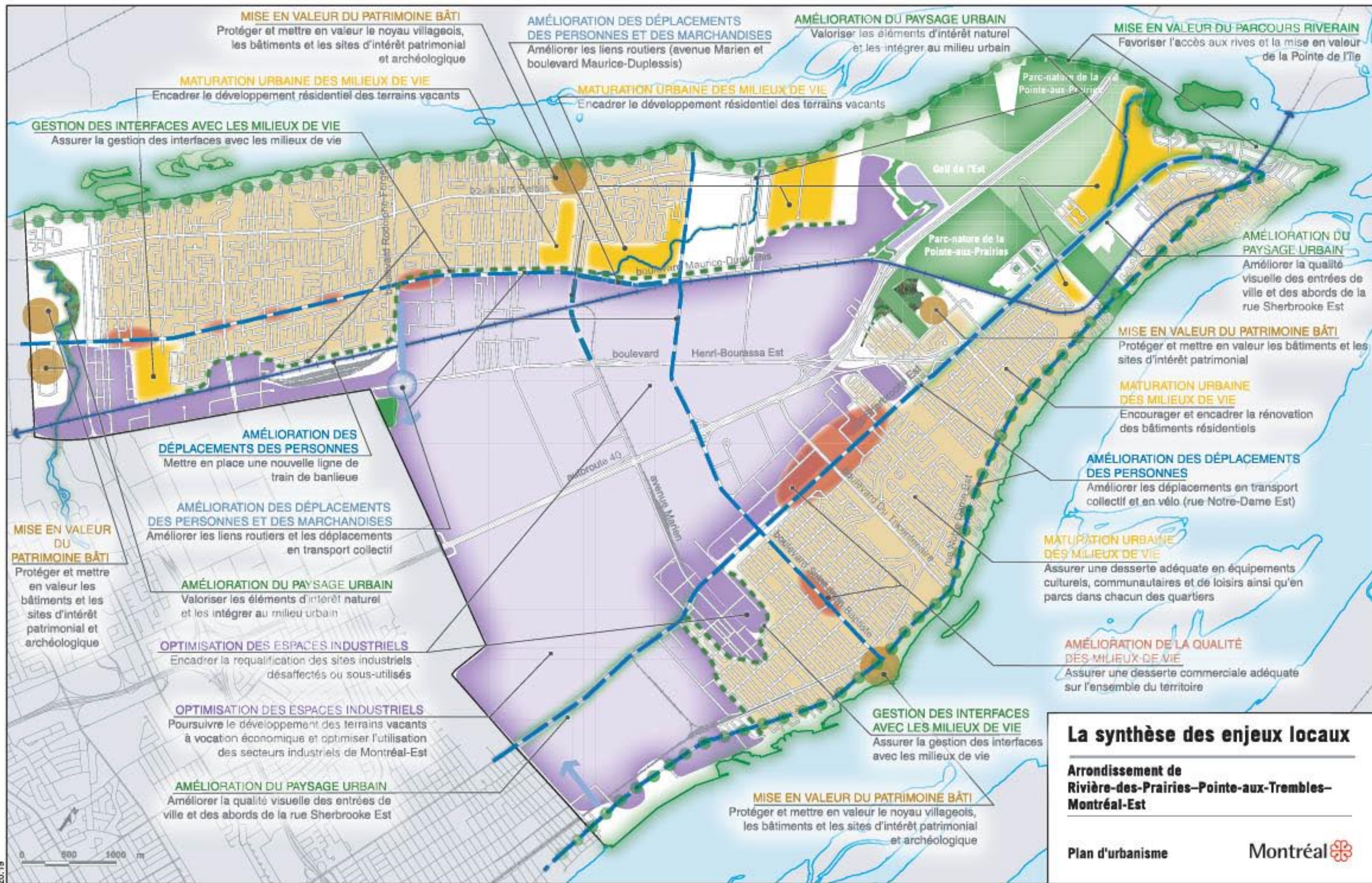
À Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles–Montréal-Est, les déplacements routiers dans l'axe est-ouest sont assurés par l'autoroute 40 et par six corridors routiers importants : les boulevards Gouin Est, Perras, Maurice-Duplessis, Henri-Bourassa Est et les rues Sherbrooke Est et Notre-Dame Est. Seuls les boulevards Perras et Maurice-Duplessis demeurent inachevés. Afin de compléter le réseau routier dans l'axe est-ouest, la section 2.2 de la partie I du Plan d'urbanisme prévoit une série d'actions qui sont reprises pour le présent objectif.

Dans l'axe nord-sud, le boulevard Saint-Jean-Baptiste est le seul à relier la rue Notre-Dame Est au boulevard Gouin Est. Tous les autres corridors ne traversent qu'une partie du territoire. Toutefois, le boulevard Saint-Jean-Baptiste est sinueux, ne compte par endroits qu'une seule voie dans chaque sens et demeure fortement utilisé par le camionnage lourd.

Par ailleurs, outre la voie cyclable de ceinture qui longe la rive de la rivière des Prairies et la rue Notre-Dame Est, il existe peu de liens cyclables reliant les parties nord et sud de l'arrondissement. Plusieurs grands axes routiers, conçus en fonction de la circulation automobile, offrent peu d'attraits pour les déplacements des piétons. Le Plan favorise donc l'intégration de nouvelles voies cyclables aux liens routiers à parachever ou à réaménager ainsi que des aménagements facilitant les déplacements piétonniers.

Actions

-
- 10.1 Parachever le boulevard Maurice-Duplessis, entre le boulevard De La Rivière-des-Prairies et le boulevard Saint-Jean-Baptiste.
-
- 10.2 Parachever l'avenue Marien, entre le boulevard Henri-Bourassa Est et le boulevard Maurice-Duplessis.
-
- 10.3 Prolonger le boulevard Rodolphe-Forget, du boulevard Henri-Bourassa Est à la rue Notre-Dame Est, incluant le réaménagement de l'échangeur dans l'axe de l'autoroute 40 (intervention conjointe avec le ministère des Transports du Québec).
-
- 10.4 Prévoir le réaménagement du boulevard Saint-Jean-Baptiste tout en intégrant des aménagements adéquats permettant des déplacements piétonniers et à vélo sécuritaires et conviviaux.
-
- 10.5 Prévoir, dans le projet de prolongement du boulevard Rodolphe-Forget, des aménagements de qualité pour les cyclistes et les piétons.
-



La synthèse des enjeux locaux

Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles-Montréal-Est

Plan d'urbanisme 